

Mis en ligne le : 05/10/2026
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 29 septembre 2026

Délibération N° : 2026/09/29/08

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-deux septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 / Présents : 23 - Votants : 23.

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 23 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, QUÉDEC, NOWAK, LE CHENADEC, MAREC-PRIGENT, PÉDEL, TOURBOT, CASU, CORRE, BERNARD, RIOU, PÉRON, DIRUIT, GARALT, BERTHOU, VIGOUROUX, CUEFF, SANQUER, GUILLOTIN, CALLAC, BLONS, GOARIN, JACOPIN.

Absents et excusés : néant.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DIRUIT.

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

INDEMNITÉS CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle à l'assemblée le principe des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints, en précisant que pour les communes de 1.000 à 3.499 habitants :

- Le montant de l'indemnité maximale du Maire est fixé à 55,7 % de l'indice brut terminal ;
- Le montant de l'indemnité maximale des Adjoints est fixé à 21,38 % du même indice terminal.

M. Bernard GOALEC précise que chaque Adjoint s'est vu attribuer, par arrêté, une délégation relative à son domaine de compétence.

1 ^{er} Adjoint au Maire	M. Pascal QUÉDEC	Vie Associative et Scolaire / Agriculture
2 ^{ème} Adjointe au Maire	Mme Carine NOWAK	Action Sociale et Solidarités
3 ^{ème} Adjoint au Maire	M. Éric LE CHENADEC	Cadre de vie et Transitions
4 ^{ème} Adjointe au Maire	Mme Florence MAREC-PRIGENT	Urbanisme et Habitat
5 ^{ème} Adjoint au Maire	M. Pierre-Yves PÉDEL	Voirie, Bâtiments et Espaces Verts
6 ^{ème} Adjointe au Maire	Mme Nathalie TOURBOT	Communication et Services au public

Il précise également qu'il souhaite nommer, par arrêté, Mme Éliane PÉRON comme Conseillère Déléguée à la culture et au patrimoine.

À la suite de ces informations, M. Bernard GOALEC précise que le montant total des indemnités Maire, Adjoints et Conseillers délégués ne pourra pas dépasser l'enveloppe globale. M. Bernard GOALEC propose alors la répartition suivante conforme au CGCT :

Maire	M. Bernard GOALEC	55,7 % de l'indice terminal
1 ^{er} Adjoint au Maire	M. Pascal QUÉDEC	18,3 % de l'indice terminal
2 ^{ème} Adjointe au Maire	Mme Carine NOWAK	18,3 % de l'indice terminal
3 ^{ème} Adjoint au Maire	M. Éric LE CHENADEC	18,3 % de l'indice terminal
4 ^{ème} Adjointe au Maire	Mme Florence MAREC-PRIGENT	18,3 % de l'indice terminal
5 ^{ème} Adjoint au Maire	M. Pierre-Yves PÉDEL	18,3 % de l'indice terminal
6 ^{ème} Adjointe au Maire	Mme Nathalie TOURBOT	18,3 % de l'indice terminal
Conseillère Municipale déléguée	Mme Éliane PÉRON	9,15 % de l'indice terminal

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, par vote, à l'unanimité, ADOPTE les indemnités précitées.

La Secrétaire,
Isabelle DIRUIT

Le Maire,
Bernard GOALEC

